



Le premier hiérarque de l'Église hors-frontières : le projet de loi n° 8371 est dirigé contre la majorité



Service de communication du DREE, 23.10.2023. Le projet de loi n° 8371, adopté par la Rada suprême d'Ukraine en première lecture, prévoit l'interdiction de l'Église orthodoxe ukrainienne sur le territoire de l'Ukraine. Dans un message adressé à Sa Béatitudo le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine, le métropolite Nicolas d'Amérique de l'Est, premier hiérarque de l'Église russe hors-frontières, constatait que ce projet « témoigne de l'absence de liberté religieuse dans un pays connu pour sa piété, et est dirigé contre la majorité des croyants du pays. Il exprimait également son affection fraternelle, son soutien et sa compassion.

« Devant l'icône de la Vierge du Signe de la racine de Kursk, devant les reliques de saint Jean (Maximovitch) et devant d'autres icônes et reliques, nous prions ardemment en ces jours d'affliction pour que Dieu vous accorde la fermeté à vous, à vos confrères archipasteurs, aux pasteurs, aux moines et à tous les fidèles enfants de l'Église orthodoxe ukrainienne », est-il écrit dans la lettre publiée par le site de l'Église russe hors-frontières.

« Nous prions pour que reviennent à la raison les persécuteurs qui ont perdu tout sens de la mesure », souligne le métropolite Nicolas. La situation actuelle de l'Église orthodoxe ukrainienne, selon lui, rappelle les événements d'il y a cent ans, lorsque certains membres du monde orthodoxe se détournèrent de la hiérarchie légale de l'Église persécutée pour soutenir avec les athées les membres de l'église dite « vivante ».

« Nous prions, nous espérons et nous croyons que la mémoire des nouveaux-martyrs et des confesseurs du XX^e siècle frappera le cœur de chacun de nous, nous aidant en ces temps difficiles à suivre l'exemple de foi et de fidélité des persécutés et à ne pas se retrouver du côté des persécuteurs », écrit le premier hiérarque de l'Église russe hors-frontières.

La Rada suprême d'Ukraine a adopté le 19 octobre en première lecture le projet de loi n° 8371, dont l'objet est l'interdiction de l'Église orthodoxe ukrainienne. Il permet d'interdire par voie judiciaire toute communauté religieuse sur le territoire de l'Ukraine, notamment si elle est « affiliée » à une organisation religieuse étrangère. Le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a envoyé un message aux primats des Églises orthodoxes locales et à différentes personnalités religieuses. Il s'est aussi adressé aux représentants d'organisations internationales. Dans ses messages, le primat de l'Église orthodoxe russe partageait son inquiétude au sujet de l'examen de ce projet de loi discriminatoire ukrainien.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/90921/>